

Ahmed Derradji

Le droit de la presse
et la liberté d'information
et d'opinion
dans les pays arabes

PUBLISUD

DR 823

3

Ahmed DERRADJI

30712



TABLÉ DES MATIÈRES

LE DROIT DE LA PRESSE ET LA LIBERTÉ D'INFORMATION ET D'OPINION DANS LES PAYS ARABES

PUBLISUD

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	13
-------------------	----

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES PRINCIPES DE LIBERTÉ D'INFORMATION ET D'OPINION EN DROIT INTERNATIONAL

<i>Section I : Sources</i>	17
----------------------------------	----

<i>Section II : Analyse du concept de la liberté d'information et d'opinion. Ses limites</i>	19
--	----

A. Liberté d'information et d'opinion en tant que droit individuel	19
B. Liberté d'information et d'opinion en tant que droit à la commu- nication.....	23
C. Liberté d'information et démocratie.....	26
D. Liberté d'information et d'opinion et ses limites	27

CHAPITRE II

LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ D'INFORMATION ET D'OPINION DANS LES PAYS ARABES

<i>Section I : Sources</i>	31
----------------------------------	----

A. La liberté d'opinion et d'expression et la Charia islamique.....	31
B. Les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.....	39
C. Les instruments juridiques intergouvernementaux arabes relatifs aux droits de l'homme.....	41

<i>Section II : Constitution et constitutionnalisation du principe de la liberté d'information et d'opinion</i>	46
---	----

A. Le Pacte ou « Constitution de Médine »	46
---	----

B. L'évolution du principe de la liberté d'information et d'opinion à travers la constitution dans les pays arabes	47
C. Constitutionnalisation du principe de liberté d'opinion et d'information.....	49
Section III : Droit à l'information et pluralisme de la presse	53
A. Le droit à l'information	54
B. Le pluralisme de la presse	59
C. La presse du secteur public.....	66
Section IV : Garanties et limites de la liberté d'opinion et d'information	69
A. Les garanties de la liberté d'information et d'opinion	70
Recours non juridictionnel	70
Recours juridictionnel	71
B. Les limites de la liberté d'information et d'opinion	72
1. L'administration et la liberté d'information et d'opinion	77
a) Censure.....	77
b) Saisie de journaux	80
c) Suspension.....	80
d) Interdiction.....	83
2. L'autorité judiciaire et la liberté d'information et d'opinion	86
a) Responsabilité pénale.....	86
b) Limites à la liberté d'information	87
c) Limites à la liberté d'opinion	89
d) Saisie judiciaire.....	90
e) Caractéristiques des peines pénales	90

CHAPITRE III
STATUT DE LA PRESSE

Section I : Statut du journal.....	93
A. Régime de la déclaration préalable	94
B. Régime de l'autorisation préalable	95
C. Statut financier de l'entreprise de presse.....	99
D. Le droit de rectification	105
E. Le droit de réponse	107
F. L'objectivité de la presse	111
Section II : Statut des journalistes	115
A. Définition.....	115
B. La carte d'identité professionnelle de journaliste.....	118

C. La clause de conscience.....	119
D. Le secret professionnel.....	121
Section III : Les conseils de presse	124
Section IV : Le cas de la Palestine.....	126
CONCLUSION	129
ANNEXES	133
Annexe I : Pacte du prophète Mohammed ou « Constitution de Médine » (l'An 2 de l'Hégire environ, correspondant à 623 ap. J.C.)	133
Annexe II : Déclaration islamique universelle des droits de l'homme (septembre 1981).....	137
Annexe III : Projet de déclaration pour une Charte arabe des droits de l'Homme (juillet 1971).....	146
Annexe IV : Algérie - Loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information.....	150
Annexe V : Arabie Saoudite - Loi du 23 Rabia I 1402 (1982) relative aux imprimés et aux publications	168
Annexe VI : Bahreïn - Décret-loi n° 14 du 14 Ramadan 1399 H - 7 août 1979 concernant les imprimés et les publications.....	178
Annexe VII : Égypte - Loi n° 148 du 14 juillet 1980 concernant le pouvoir de la presse.....	193
Annexe VIII : Émirats Arabes Unis - Loi fédérale n° 15 du 8 moharram 1404 H - 16 novembre 1980 sur les imprimés et les publications	206
Annexe IX : Irak - Loi n° 206 du 17 Choual 1388 - 26 décembre 1968 sur les imprimés	218
Annexe X : Jordanie - Loi n° 10 du 29 mars 1993 sur les publications et l'édition	227
Annexe XI : Koweït - Loi 3/1961 relative aux imprimés et à la publication	239
Annexe XII : Liban - Loi du 14 septembre 1962 sur les publications	249
Annexe XII bis : Décret-loi n° 104 du 30 juin 1977 modifiant certaines dispositions de la loi du 14 septembre 1962 relative aux publications	257
Annexe XIII : Libye - Livre vert - extraits - Partie relative à la presse...	270
Annexe XIII bis : Loi du 6 jourmada 1 ^{er} 1392 - 17 juin 1972 concernant les imprimés	272

Annexe XIV : Maroc - Dahir n° 1-58-378 du 3 jourmada I 1378 - 15 novembre 1958 formant code de la presse au Maroc.....	283
Annexe XV : Mauritanie - Ordonnance-loi du 25 juillet 1991 relative à la liberté de la presse	307
Annexe XVI : Oman - Loi n° 49 du 25 Châabane 1404 - 26 mai 1984 relative aux publication et à l'édition	317
Annexe XVII : Qatar - Loi n° 8 du 16 doul Kaâda 1399 - 7 octobre 1979 relative aux imprimés et à l'édition	327
Annexe XVIII : Syrie - Décret-loi n° 53 du 8 octobre 1949 portant code général des publications	341
Annexe XIX : Tunisie - Loi n° 75-32 du 28 avril 1975 portant promul- gation du Code de la presse.....	357
Annexe XX : Yémen - Loi n° 25 du 4 doul kaâda 1413 - 25 avril 1993 relative à la presse et aux imprimés.....	387
Bibliographie.....	401

Dans un monde en pleine mutation, dominé par la globalité et l'interdépendance, où les libertés individuelles, notamment la liberté d'opinion et d'information, ont atteint un degré d'universalité irréversible, quelle place occupent les pays arabes à travers leur législation sur la presse ?

Où se situent les limites du droit dans un domaine aussi sensible où se mêlent droit, politique, religion et culture notamment ?

Comment concilier le principe de la liberté d'opinion et d'information avec la Charia islamique, dans une région où liberté, démocratie et pluralisme ne sont pas perçus d'une manière identique, tant les concepts et les intérêts sont difficiles à concilier ?

Le droit de la presse dans les pays arabes constitue-t-il un facteur de libération ou une source de contrainte ?

Autant de questions que l'auteur traite à travers l'analyse des dispositions constitutionnelles et des normes juridiques en vigueur dans les pays arabes en matière de presse, précédée d'un « état des lieux » depuis la « Constitution de Médine ».

Ce livre présente l'avantage d'exposer, d'une manière concrète et aussi objective que possible, une analyse critique de ces textes que l'auteur a regroupés en annexe, avec des comparaisons avec le système juridique occidental sur certaines situations de fait ou de droit importantes.

Cet ouvrage, qui se veut facilement accessible, constitue une précieuse référence pour le monde du journalisme, les praticiens du droit de la presse et les étudiants, d'autant plus que le droit en vigueur dans les pays arabes n'a pas donné lieu à une publication telle que celle-ci, pratique dans sa compilation et riche par son contenu.



Ahmed DERRADJI, licencié en droit et diplômé d'arabe classique, ancien Directeur, puis Secrétaire général du Ministère de la Justice à Alger (1962-1971), maître de Conférences à l'ENA à Alger (1963-1971), a été successivement le Représentant Permanent de l'Algérie auprès de l'UNESCO (1972-1980) et Délégué de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) auprès de l'UNESCO (1980-1993).

Il est l'auteur d'une étude sur l'information et le tiers-monde, intitulée « Analyses et initiatives du tiers monde, des Organisations internationales et des pays non-alignés », publiée dans l'Annuaire du tiers monde (Berger - Levrault, 1979).

Il a participé aux travaux et débats à l'UNESCO sur l'instauration d'un Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (1977-1980).

Éditions Publisud
15, rue des Cinq-Diamants
75013 Paris

Tél. : (1) 45 80 78 50

Fax : (1) 45 89 94 15

ISBN : 2-86600-735-2

ISSN : 0981-6356



Prix T.T.C. 168 F